

personne qu'il avait déjà rencontré.

Il examina les traits de son prisonnier à la lueur tremblotante d'un fanal et il reconnut l'écolier qu'il avait rencontré à St. Jérôme chez la comtesse de Bouc-touche après la mort de son mari.

—Quoi, jeune homme, c'est toi, toi le vicomte de Bonetouche, que je rencontre à cette heure faisant le polisson dans les rues ! Où est ta mère ?

—Mais non, monsieur, répondit le gamin, je crois que vous vous trompez. Je suis le petit Sansfaçon. Laissez-moi, je vous prie.

—Comment, petit, tu ne serais pas le fils de la belle dame chez qui tu étais l'été dernier à St. Jérôme ? Réponds-moi de suite ou je t'amène coucher à la station.

—Je vous ai déjà dit que j'étais un petit Sansfaçon. Poupas est un des charretiers qui roulent à la stand du Carré Jacques-Cartier.

—Tu vas me suivre, Sansfaçon, et tu me répondras la vérité à toutes les questions que je te poserai. Remarque bien, que si tu me fais des coïses, je te fais envoyer à l'École de Réforme. Je sais que tu as déserté du collège Ste. Thérèse.

—Je vous reconnais ; vous êtes le monsieur, qui est venu chez la dame de St. Jérôme. Oh, oui, monsieur, je vous le promets. Si la police ne me prend pas, je vous contrai tout.

L'homme au chapeau de castor gris amena le gamin avec lui à son hôtel. Il le fit entrer dans sa chambre à coucher et commença à le questionner sur tous les sens.

Le petit Pite, craignant le *black hole*, répondit à toutes les questions avec un accent de sincérité qui lui gagna la confiance de Caraquette.

Ce dernier après avoir entendu les révélations du petit Pite se crut le jouet d'un songe.

Il ne pouvait pas s'expliquer comment la comtesse consentit à reconnaître pour son propre fils l'enfant d'un pauvre cocher.

Elle avait sans doute cédé aux obsessions de son mari qui avait tissé une trame ténébreuse pour garder la fortune des St. Simon.

Les yeux de Caraquette se dessillèrent lorsque le gamin lui raconta les scènes qui s'étaient passées à St. Jérôme.

Cependant le plus grand mystère planait encore sur une partie du récit du petit Pite qui ne se rappela pas d'avoir été tatonné par Cleophas dans l'auberge de Ste. Thérèse.

Pour jeter plus de lumière sur cette sombre intrigue Caraquette résolut d'aller voir le père Sansfaçon en compagnie du petit Pite.

Il prit une voiture le soir même et se fit transporter à la résidence du vieux charretier.

C'était la soirée du Jour de l'An et Madame Sansfaçon la passait chez elle avec des parents et ses intimes.

Le vieux cocher étendu sur un banc-lit ronflait comme un tuyau d'orgue après avoir dignement chômé le premier janvier.

Madame Sansfaçon ouvrit la porte à Caraquette. Celui-ci entra dans la salle suivi par le petit Pite

dont la figure était masquée par une épaisse crème.

L'homme au chapeau de castor gris demanda à la bonne femme s'il pouvait dire quelques mots à son mari.

Madame Sansfaçon alla pousser son vieux qui réveillé on sursaut et s'écria :

—O la police ! la police ! ne me proniez pas ! Ce n'est pas moi qui l'ai caché ici !

Le vieux qui était encore sous l'influence des spiritueux venait de commettre une indiscretion dont Caraquette devait tirer projet.

La mère Sansfaçon, de son côté poussa un cri en reconnaissant son fils qui venait de se débarrasser de sa crémone.

(La suite au prochain numéro.)

LE VRAI CANARD.

MONTREAL 15 JANVIER 1881.

CONDITIONS :

L'abonnement pour un an est de 50 centins payable d'avance, pour 6 mois 25 centins.

Le *Vrai Canard* se vend 8 centins la douzaine aux agents qui devront faire leurs paiements tous les mois.

10 par cent de commission accordée aux agents pour les abonnements qu'ils nous feront parvenir.

Les frais de Poste sont à la charge des Editeurs. *Greenbacks* reçus au pair.

Adresse :

H. BERTHELOT & Cie,
Bureau : 25, RUE STE-THERÈSE
En face de l'Hôtel du Canada
Boite 2144 P. O. Montréal.

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRE des COMMUNES

Ottawa 14 Janvier 1881.

A trois heures l'Orateur prend son siège et la patience nécessaire pour écouter les débats sur la question du Pacifique.

Interpellations.

M. BERGERON demande au gouvernement s'il a l'intention de proroger les chambres sous un court délai, attendu que les députés ont une envie du diable de toucher leur indemnité sessionnelle.

SIR JOHN A. MACDONALD dit que la débâcle aura lieu dès qu'on aura voté les millions du Pacifique.

M. OUMET.— Est-ce l'intention du gouvernement de garder bien longtemps l'hon M. Mousseau à la présidence du conseil ?

L'HON LANGEVIN.— Pense pas, bidoux !!!

M. J. B. DAoust.— Est-ce l'intention du gouvernement de frapper d'un nouvel impôt l'importation des *brâoules* ?

SIR L. TILLEY.— Au contraire; ces cuillers de fabrication anglaise entreront en franchise dans le pays lorsque le contrat du Pacifique sera accordé au syndicat.

Requêtes.

Les requêtes suivantes sont lues et déposées sous la table :

Du Dr. Vincelotte et autres membres du Cercle Catholique de

Québec demandant au gouvernement de faire des démarches auprès du cabinet impérial pour annoblir l'homme au \$32,000.

Des employés du bureau des arbitres de la Paissance demandant l'installation des appareils Yon pour ventiler le bureau du nouveau secrétaire.

De plusieurs *deal beats* de Montréal demandant au gouvernement de fixer un certain tarif pour l'influence Mousseau dans le conseil des ministres.

De plusieurs membres du Club National demandant au gouvernement de résigner au plus-tôt, attendu qu'un grand nombre de libéraux commençant à tirer la langue.

Des électeurs de Sorel demandant au cabinet s'il y a moyen de faire passer un bill obligeant M. Massue de prononcer une espèce de discours, comme manière, pendant la présente session.

Le Syndicat.

Après la lecture des requêtes l'ordre du jour appelle la discussion sur la question du contrat du Pacifique.

L'hon. M. Tupper ouvre le débat en disant :

M. l'Orateur, je dois appeler l'attention de la chambre sur les deux meetings qui ont été tenus à Montréal, l'un par M. Blake et Laurier et l'autre par moi-même et M. Mousseau. Réflexion faite, il me semble qu'il est temps d'en finir et de régler la chose définitivement. Le syndicat à mon avis nous offre les conditions les plus avantageuses possibles.

L'HON M. BLAKE.— Arrête-là, tu nous prends pas pour des Joachims. Tu crois que tu vas nous faire jouer une partie de à " Tu perds gagne. " (Tupper gagne)

A ces paroles l'Orateur se lève et donne ordre au sergent d'Armes de se tenir près du chef de l'Opposition et de le transpercer de son épée à la première recidive.

M. Blako reprend son discours : M. Tupper veut-il me dire si le gouvernement a reçu des propositions d'autres syndicats pour la construction du Pacifique et quelles étaient les conditions des autres soumissionnaires ?

L'HON M. TUPPER.— Ce n'est pas de vos affaires. Tâchez de me lâcher avec vos questions.

SIR A. MACDONALD.— Est-il curieux, ce bonhomme-là. Ma foi, il est comme monseigneur ; il veut tout savoir et rien payer.

L'HON M. BLAKE.— Comme ça c'est une affaire faite ? Il n'y a pas moyen de changer le contrat ?

SIR JOHN A. MACDONALD.— Comme de raison. J'ai donné ma parole en Angleterre. Maintenant, vous le savez, lorsque les paroles sont dites l'eau benite est faite. Passons au prochain ordre du jour. La chambre s'ajourne.

Une scène cruelle.

Un riche cultivateur d'Acton-Vale s'est rendu à Montréal la veille du Jour de l'An avec son domestique dans une voiture à deux chevaux, histoire de mon-

tror à ses amis de la métropole qu'il pouvait figurer dans les rues avec son pompeux équipage.

Il reçut l'hospitalité chez un de ses parents et le Jour de l'An à midi il fit atteler ses chevaux et commença à faire ses visites.

La première visite ne dura guère. La seconde qui était chez une dame de la rue St. Denis fut un peu plus longuo.

Le domestique du monsieur d'Acton, était un de ces bons habitants qui ne sont pas rompus aux us et coutumes des grandes villes. Il trouva la visite de son bourgeois était un peu longuo. Il descendit de voiture, tira la sonnerie et s'adressant à la fille qui ouvrit la porte :

—Mamselle, sans vous offenser, vous serait y assez bonne pour demander à M. X... s'il faut déte-ler ici ?

La servante remplit la commission.

Tête de M. X et de la dame qui recevait sa visite !

Question d'Étiquette.

Paul N... nous écrit :

Je me suis acheté une traîne sauvage et je me propose de faire des glissades avec des demoiselles assez huppées de la rue St. Hubert. Pouvez-vous me dire quelles sont les règles d'étiquette à observer dans un amusement de ce genre ? Nous serons trois demoiselles et deux messieurs. Qui dois-je mettre sur l'avant de la traîne, un monsieur ou une demoiselle ? Une jeune fille placée dans la traîne entre deux messieurs pontolle sans inconvenance poser ses pieds sur les jambes du monsieur qui est devant d'elle ?

A ces questions nous devons répondre. Si la neige poudroie ne placez jamais une dame sur l'avant de la traîne. Il n'y a qu'une exception dans le cas d'une bollenière. Lorsqu'il n'a a point de parenté entre les personnes qui sont dans la traîne, il est de la dernière inconvenance pour une dame de placer ses pieds sur les jambes d'un monsieur. Pour éviter la difficulté vous feriez bien d'acheter une autre traîne sauvage. Les dames s'amuseront avec une et les messieurs avec l'autre.

A. M. T...—Jeune homme, si vous vous apercevez que la fille que vous aimez s'obstine à ne pas détacher ses regards de vos pieds, ne les remuez pas oerveusement, ne les retirez pas sous votre fauteuil et ne les placez pas sur un sofa pour vous asseoir dessus, parce que vous êtes sous l'impression qu'elle est frappée par leurs proportions énormes. La jeune fille calcule leur grandeur dans son esprit afin de vous faire une paire de pantouffles sur lesquelles elle se propose de broder un chien bleu avec une queue verte et des oreille écarlates.

C'est la cravate blanche qui distingue l'homme de l'oise (l'homme de loi.)